

Recueil des actes administratifs

■ n° 530

16 mai 2025

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2025-04-22-271 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Délibération n° 2025-04-22-272 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs fixant la composition nominative des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Délibération n° 2025-04-22-273 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Délibération n° 2025-04-22-274 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs fixant la composition nominative des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Délibération n° 2025-04-22-275 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux professeurs des universités créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Délibération n° 2025-04-22-276 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux professeurs des universités fixant la composition nominative des d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Arrêtés

Arrêté n° 2025-295 du 24 avril 2025 modifiant l'arrêté n° 2024-407 du 24 septembre 2024 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack

Arrêté n° 2025-305 du 6 mai portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-312 du 6 mai 2025 portant modification de l'arrêté n° 2025-267 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-314 du 12 mars 2025 portant nomination des directrices et directeurs adjoints de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent

Délibérations

Délibération n° 2025-04-22-271 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à la majorité des voix,

Membres en exercice : 28

Quorum : 14

Présents et représentés : 25

Voix pour : 21

Voix contre : 3

Abstention : 1

APPROUVE la création d'un comité de sélection chargé, dans une 1^{ère} séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2^{ème} séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures selon leurs mérites scientifiques, constitué de 10 membres pour se prononcer en qualité de jury souverain, dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi MCF 0200 en sections 68 Biologie des organismes ; 64 – Biochimie et biologie moléculaires, pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2025-04-22-272 du 22 avril 2025 du Conseil académique de
La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs
fixant la composition nominative des membres d'un comité de sélection au titre des
opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des
enseignants-chercheurs**

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,
Vu la délibération n° 2025-04-22-271 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Membres en exercice : 28
Quorum : 14
Présents et représentés : 25

Voix pour : 21
Voix contre : 3
Abstention : 1

APPROUVE la composition nominative des membres du comité de sélection créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi MCF 0200 en sections 68 Biologie des organismes ; 64 – Biochimie et biologie moléculaires, pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025, comme suit :

Membre internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOST	Charles-André	DR	Ecologie/Ecophysiologie
Mme	DIDELOT	Sandrine	MCF	64
Mme	MURILLO	Laurence	MCF	66
M.	GENEAU	Graziello	MCF	66

Membres externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BAZIRE	Alexis	PR	64
M.	PIGEAULT	Romain	MCF	67-68
Mme	JACQUIN	Lisa	PR	67-68
Mme	HABOLD	Caroline	DR	Ecophysiologie

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	FIRLEJ	Virginie	MCF	65
M.	SCHEIFLER	Renaud	PR	67-68

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et vice-président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné à l'article 1 :

M.BOST Charles-André
Mme DIDELOT Sandrine

DÉCIDE de ne pas recourir à une mise en situation pour l'audition des candidats.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2025-04-22-273 du 22 avril 2025 du Conseil académique de
La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs
créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au
titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours
des enseignants-chercheurs**

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à la majorité des voix,

Membres en exercice : 28
Quorum : 14
Présents et représentés : 25

Voix pour : 24
Voix contre : 0
Abstention : 1

APPROUVE la création d'un comité de sélection chargé, dans une 1^{ère} séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2^{ème} séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures selon leurs mérites scientifiques, constitué de 12 membres pour se prononcer en qualité de jury souverain, dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi MCF 0171 en section 64 – Biochimie et biologie moléculaires, pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2025-04-22-274 du 22 avril 2025 du Conseil académique de
La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs
fixant la composition nominative des membres d'un comité de sélection au titre des
opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des
enseignants-chercheurs**

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,
Vu la délibération n° 2025-04-22-273 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Membres en exercice : 28
Quorum : 14
Présents et représentés : 25

Voix pour : 25
Voix contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE la composition nominative des membres du comité de sélection créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi MCF 0171 en section 64 – Biochimie et biologie moléculaires, pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025, comme suit :

Membre internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BORDENAVE	Stéphanie	MCF	64
M	BRIDIAU	Nicolas	MCF	64
Mme	GOUBET	Isabelle	MCF	64
Mme	GARCIA	Pascale	PR	68

Membres externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M	VILLEGGER	Romain	MCF	64
Mme	JEAN	Séverine	MCF	68

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M	BERJEAUD	Jean-Marc	PR	64
M	GEFFARD	Olivier	DR	Ecotoxycologie
M	RAVALLEC	Rozenn	PR	64
Mme	DUVAIL	Blandine	MCF	68
M	DUFOUR	Alain	PR	65

Membres internes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BALLU	Valérie	DR	Section CNRS 18

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et vice-président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné à l'article 1 :

Mme BORDENAVE Stéphanie
Mme BALLU Valérie

DECIDE de ne pas recourir à une mise en situation pour l'audition des candidats.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Délibération n° 2025-04-22-275 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux professeurs des universités créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents et représentés : 13

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE la création d'un comité de sélection chargé, dans une 1^{ère} séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2^{ème} séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures selon leurs mérites scientifiques, constitué de 9 membres pour se prononcer en

qualité de jury souverain, dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi PR 0290 en section 27 – Informatique pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Délibération n° 2025-04-22-276 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux professeurs des universités fixant la composition nominative des d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs

Séance du 22 avril 2025

LE CONSEIL ACADÉMIQUE EN FORMATION RESTREINTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts La Rochelle Université,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants,
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences,
Vu le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L. 713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur,
Vu la délibération n° 2025-04-22-275 du 22 avril 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université siégeant en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés créant et fixant la composition numérique des membres d'un comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents et représentés : 13

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE la composition nominative des membres du comité de sélection créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi PR 0290 en section 27 – Informatique, pour une prise de fonctions le 1^{er} novembre 2025 comme suit :

Membre internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHOQUET	Catherine	PR	26
Mme	BERTET	Karell	PR	27
M.	FRELICOT	Carl	PR	61
M.	BERTHIER	Michel	PR	25

Membres externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BENOIS-PINEAU	Jenny	PR	27
M.	CHAZAL	Frédéric	DR	25-26-27

Mme	FERNANDEZ	Christine	PR	27
M.	LE CALLET	Patrick	PR	27
M.	MOUNGLA	Hassine	PR	27

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et vice-président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné à l'article 1 :

Mme CHOQUET Catherine
Mme BERTET Karell

DÉCIDE de ne pas recourir à une mise en situation pour l'audition des candidats.

Fait à La Rochelle, le 22 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêtés

Arrêté n° 2025-295 du 24 avril 2025 modifiant l'arrêté n° 2024-407 du 24 septembre 2024 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu l'arrêté n°2024-407 du 24 septembre 2024 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-407 du 24 septembre portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack, Monsieur Mathieu VOUZELAUD, vidéaste indépendant est remplacé par Monsieur Cédric DELMAS, professionnel, en tant que membre du jury.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 avril 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-305 du 6 mai portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 2.3.4 intitulé Cabinet :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
ROUAULT	MATHIEU	DIRECTEUR DE CABINET	CRB01	TRANSVERSAL	TAXE APPRENTISAGE

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 6 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-312 du 6 mai 2025 portant modification de l'arrêté n° 2025-267 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration,
Vu l'arrêté n° 2025-267 du 1er avril 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Rectification d'une erreur matérielle

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, la ligne suivante :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 2.2.2 intitulé « Autres vice-présidences » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
FLORES-LONJOU	MAGALIE	VICE-PRESIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION	CRB10	EXCELLR	EXCELLR AXE 3 COMM ON LAB	

est remplacée comme suit :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
FLORES-LONJOU	MAGALIE	VICE-PRESIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION	CRB10	EXCELLR	EXCELLR AXE 3 COMM ON LAB

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 6 mai 2025.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2025-314 du 12 mars 2025 portant nomination des directrices et directeurs adjoints de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT LITTORAL URBAIN DURABLE INTELLIGENT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent de La Rochelle Université, notamment son article 10,
Vu la délibération n° 2025-01-23-5-CAC du 23 janvier 2025 relative à l'élection du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (Michel Berthier),

ARRÊTE

Article 1

A compter du 1^{er} mars 2025, sont nommés directrices et directeurs adjoints de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent les personnels suivants :

- > Madame Valérie Thiéry, directrice adjointe en charge des formations et de la pédagogie,
- > Madame Linda Arcelin, directrice adjointe en charge des relations institutionnelles,
- > Monsieur Pierre Labardin, directeur adjoint en charge de l'alternance,
- > Monsieur Philippe Pfeffer, directeur adjoint en charge des relations internationales.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 12 mars 2025.

Le directeur de l'Institut
Michel Berthier